



## Association des Forces Armées Réunies

2 rue Boileau  
66280 SALEILLES

MORRA Paul, lieutenant de gendarmerie d'active  
Président

**Mobile** : 06 18 35 38 90

**E-mail** : contact.apnm.afar@gmail.com

**E-mail personnel** : morra.paul@orange.fr

### BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Remplir et signer le présent bulletin d'adhésion annuelle et l'adresser accompagné d'un chèque (1) libellé à l'ordre de «AFAR»

(1) Cotisation d'un montant unique de 15 euros pour tous les adhérents ( Membre actif ) sans distinction de grade.

Nom:	Prénom:
Date de naissance:	Lieu de naissance:
Adresse:	
Code Postal:	Ville:
Adresse e-mail ( écrire très lisiblement )	
Téléphone:	

Qualité (\*) :

- Militaire d'active ( arme ou service et grade )
- Réserviste
- Autre ( à préciser )

N° matricule :

Domaine de compétence dans lequel je peux aider l'AFAR compte tenu de mes expériences militaires :

Concertation :  
Ressources humaines:  
Chancellerie :  
Administration :  
Rédaction d'articles – webmaster :  
Autres :

### **(2) Don en faveur de l'Association :**

- Membres bienfaiteurs Montant :
- Personnes morales Montant :

*A titre d'information, l'article 8 du projet de loi modifie l'article 199 quater C du code général des impôts afin que les cotisations versées aux associations professionnelles nationales de militaires représentatives au sens de l'article L. 4126-8 du code de la défense **ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu** au même titre que les cotisations versées aux organisations syndicales représentatives de salariés et de fonctionnaires au sens de l'article L. 2121-1 du code du travail*

Demande d'adhésion

Établie le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Signature

(\*) Article L.4111-2 du Code de la Défense

Seuls peuvent adhérer aux APNM les militaires de carrière, les militaires servant en vertu d'un contrat, les militaires réservistes qui exercent une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité et aux fonctionnaires en détachement qui exercent, en qualité de militaires, certaines fonctions spécifiques nécessaires aux forces armées. En adhérant à l'AFAR, le demandeur s'engage à respecter la neutralité de l'association vis à vis des courants et opinions politiques et philosophiques. Les informations recueillies dans ce bulletin font l'objet d'un traitement automatisé et, conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification peut s'exercer auprès du siège de l'association.